



Compagnie d'archers du sud Goëlo

FICHE D'AUTORISATION PARENTALE

Mr, Mme :

Représentant légal de :

Né(e) le :

Demeurant :

Déclare accepter le contenu des points ci-dessous :

1. TRANSPORTS

J'autorise mon enfant à être transporté dans le véhicule personnel d'un membre de la Compagnie d'archers du sud Goëlo, voire dans celle d'un parent, dans le seul but de se rendre à un entraînement ou une compétition (aller et retour).

2. ACCIDENTS - MALAISES

J'autorise les entraîneurs/encadrants fédéraux de la Compagnie d'archers du sud Goëlo à faire pratiquer sur mon enfant, tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état. J'accepte toute hospitalisation dans l'hôpital le plus proche.

3. PRESENCE SUR LES LIEUX D'ENTRAÎNEMENT OU DE COMPÉTITION

L'association n'est pas responsable des archers mineurs en dehors des lieux et des horaires d'entraînements.

Il appartient aux parents ou tuteurs légaux de s'assurer de la prise en charge de leurs enfants par un entraîneur/encadrant fédéral de l'Association lors de leur arrivée en salle ou au terrain extérieur, et avant de le quitter. En cas d'absence de l'entraîneur, 15 minutes après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée.

Les parents ou tuteurs légaux doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants à l'heure exacte de fin des entraînements.

4. TELEPHONE PORTABLE

Nous demandons aux parents d'expliquer aux enfants que les téléphones portables ne doivent pas être utilisés pendant les séances d'initiation. Les appels, jeux, etc. détournent les jeunes de l'attention qu'ils doivent avoir sur le pas de tir, en particulier s'agissant du respect des règles de sécurité. En cas d'absolue nécessité, la Compagnie prendra les dispositions qui s'imposent.

Fait à leSignature.